



Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2024

MAIRIE DE PARIGNY

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PARIGNY, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal « Georges Subrin », sous la présidence de Monsieur BRUYERE Dominique, Maire.

Présents : Mmes/Mrs BRUYERE Dominique, JOLY Patrick, DURAY Anny, BRESCANCIN Louis, BRUYERE Thibault, MOTET Marie-Claude, BERTOMIER Isabelle, BASSET Sandrine, BARBIER Jean-Paul, CHAIZE Edouard

Absents excusés :

Mme FERNANDES-MARQUES Sandrine donne pouvoir à Mme DURAY Anny

Absents : M. BAUDIN Vincent, Mme RICARD Maria,

Secrétaire de séance : M. BARBIER Jean-Paul

ORDRE DU JOUR

- ▶ Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2024
- ▶ Décisions prises par délégation
- ▶ Mise en place d'un système de gestion de la cantine
- ▶ Concours de fleurissement 2024
- ▶ Cimetière : reprise de concessions
- ▶ Point sur l'avancement des travaux de réhabilitation du logement communal
- ▶ Informations générales :
 - Compte rendu des commissions communales
 - Compte rendu des commissions intercommunales
- ▶ Questions diverses

APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2024 a été adressé aux élus par mail.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Type de déclaration	Numéro d'enregistrement	Date de réception	Nom du vendeur	Nom de l'acheteur	Signataire	Adresse du bien	Décision et date
	DIA421662400001	26/04/2024	M. et Mme PELLIER Camille 25 rue des Bleuets 42120 PARIGNY		Me Caroline VAUDIER 42370 SAINT HAON LE CHATEL	25 rue des Bleuets 42120 PARIGNY Parcelles AB 56, AB 7 et AB 9	NON PREEMPTION en date du 02/05/2024

DEVIS ACCORDES

Monsieur le Maire informe de la signature des devis suivants :

- MB COUVERTURE ZINGUERIE
Travaux zinguerie salle du Chardonneret

2 372,40 €

- SARL T.P.A.D.
Arrachage souche Maison des Associations 540,00 €
- SARL DIAGTEC : le rendez-vous est pris pour le 17 juin à 8 h 30
Diagnostic de performance énergétique
+ contrôle plomb, amiante au logement 365,00 €
- Groupement départemental de lutte contre les rats musqués
Participation 2024 250,00 €

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE GESTION DE LA CANTINE

DELIBERATION N° 2024/022

Madame Anny DURAY, adjointe, indique que Thibault BRUYERE, Marie-Claude MOTET et elle-même, ont assisté à 3 visios pour la mise en place d'un système de gestion de la cantine et présente les différents devis.

	Servi plus (gestion cantine)	Berger Levrault (BL.enfance)	Citviz
Installation et formation	559,20 € TTC	4 909,20 € TTC	600 € TTC
Abonnement annuel	322,80 € TTC	1 218,24 € TTC	1 197,60 € TTC

La mise en place d'un système de gestion de la cantine imposera l'ouverture d'une régie (M. le Maire a la délégation pour l'ouvrir).

Les élus souhaitent un paiement à l'avance.

Il est proposé de retenir l'entreprise SERVI PLUS qui peut être en relation directe avec le traiteur.
La commune détermine la date de réservation.

La garderie sera intégrée mais sera toujours gratuite à la rentrée 2024.

La mise en place pourra se faire à la rentrée de septembre 2024.

Ce système permettra un gain de temps pour l'agent comptable en charge de la gestion de la facturation de la cantine et pour le personnel à l'école.

VOTE		Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 2
------	--	-----------	----------------	------------	-------------

CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2024

DELIBERATION N° 2024/023

Monsieur le Maire rappelle qu'un concours de fleurissement est organisé chaque année.

Le règlement du concours concerne :

- **les maisons et jardins fleuris**
 - Le choc émotionnel (dès le 1^{er} coup d'œil)
 - Harmonie des couleurs, diversité des choix des plantes
 - Entretien (pas de fleurs sèches, jardinières propres)
- **Les jardinières et espaces insolites**
 - Originalité du support
 - Composition florale
 - Entretien

La répartition proposée est la suivante :

	Maisons et jardins fleuris	Jardinières et espaces insolites
1 ^{er} prix : un bon d'achat en jardinerie de	60 €	30 €
2 ^{ème} prix : un bon d'achat en jardinerie de	40 €	20 €
3 ^{ème} prix : un bon d'achat en jardinerie de	30 €	15 €

Le jury sera composé de bénévoles et de professionnels de l'horticulture (par de membres du conseil municipal).

VOTE		Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 2
------	--	-----------	----------------	------------	-------------

Le point sur la reprise de concessions au cimetière est reporté à une date ultérieure.

POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire présente les différentes subventions obtenues ou en cours de demande pour la réhabilitation du logement communal (il faudra ajouter au coût total, divers travaux effectués non compris dans le marché (cuisine + pose, gâche,...)

	Accordée	Montant attribué	
REGION	OUI	18 942,00	
SIEL - RENOLUTION 2023	OUI	4 000,00	(estimation)
DEPARTEMENT (enveloppe territorialisée 2023)	OUI	40 000,00	(répartis entre le logement et l'auberge)
FONDS VERT	NON		
ROANNAIS AGGLOMERATION (PLH)	voir pour demande subvention		
	TOTAL ATTENDU	62 942,00	

Coût des travaux : 65 372,18 € HT soit 72 546,88 € TTC

M. Patrick JOLY :

- indique que la cuisine sera récupérée du 3 au 7 juin et que la pose interviendra du 10 au 12 juin 2024.
- rappelle que la réception des travaux aura lieu le vendredi 14 juin 2024 à 10 h 30 et que l'apéritif sera offert par la municipalité.

INFORMATIONS GENERALES

- Jurés d'assises 2025 : le tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2025 aura lieu à la mairie du Coteau le jeudi 20 juin 2024 à 9 h 30. Monsieur le Maire y assistera.
- Le SIEL a déployé des horloges astronomiques connectées sur notre commune.
- Le SIEL propose à ses adhérents à la compétence éclairage public, un module simplifié de pilotage de l'éclairage public destiné aux élus souhaitant avoir la main sur leur éclairage pour faire des commandes simples de forçages (allumage ou extinction) de l'éclairage public pour une durée déterminée à parti d'un ordinateur ou d'une tablette. Ce module ne sera accessible que dans les heures normales d'allumage de l'éclairage public (17 h à 8 h).

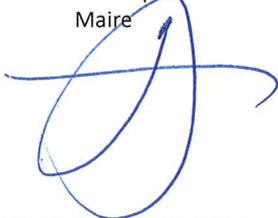
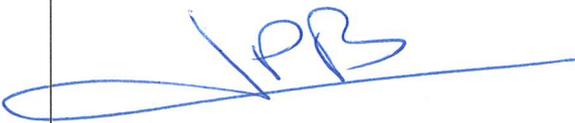
- Il faut désigner un élu pour cette utilisation : Thibault BRUYERE est nommé titulaire et Marie-Claude MOTET est nommée suppléante.
- Patrick JOLY présente brièvement le bilan des consommations électricité/chauffage dans les bâtiments communaux.
 - 38 listes sont déclarées pour les élections européennes du dimanche 9 juin 2024.
 - Subventions obtenues :
 - Enveloppe territorialisée : 40 000 € pour la réhabilitation du logement communal et pour l'auberge (notification en date du 25/04/24)
 - Enveloppe solidarité : 7 000 € pour les travaux d'électricité, d'isolation et de réfection de l'auberge
 - Enveloppe voirie communale : 21 000 €
 - Devis à valider :
 - M. Patrick JOLY présente le devis reçus de l'entreprise SAS BDS pour la gâche électrique du logement en réhabilitation.
476 € HT (76 € de fourniture et 400 € de main d'œuvre).
Il est décidé de demander un autre devis à TSA.
 - M. Thibault BRUYERE :
 - informe que la commission contact s'est réunie le 21 mai 2024 pour évoquer la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) avant la fin du mandat.
 - Indique que les permanences pour la tenue du bureau de vote ont été établies et distribuées à chacun.
 - est le référent biodéchet et indique qu'il a réunion avec Roannais Agglomération est programmée le 17 juin 2024.
 - Mme Anny DURAY :
 - a assisté la semaine dernière à l'assemblée générale de la Grange Aventure. 2 démissions ont été actées dans le bureau de l'association. E. RONDEPIERRE et elle-même vont représenter la commune.
 - demande où en est le projet de la cour de l'école ? Il est décidé de reprendre l'avis que l'ABF a émis pour la déclaration préalable déposée en 2022. Elle se charge avec Sandrine BASSET et Marie-Claude MOTET de demander des devis.
 - Informe que le gérant de l'auberge veut faire une animation pour la fête de la musique le 21 juin prochain. Il aura besoin du matériel de la commune.
 - M. Patrick JOLY :
 - expose ses difficultés d'utilisation de la GED, notamment la réception de documents en doublon.
M. Thibault BRUYERE rappelle que dans le devis signé avec RBI, des formations sont prévues si le besoin s'en ressent.
 - demande où en sont les voies à reprendre ?
M. Louis BRESCANCIN indique c'est en attente.
 - demande où en est le sens interdit et le stationnement des vélos.
M. Edouard CHAIZE indique qu'il n'a pas encore eu le temps de s'en occuper.
Il est demandé de contacter le Département pour leur demander de mettre « une interdiction de tourner à gauche (sauf riverains) » à l'intersection de la RD 207 et du chemin des Pins.
 - M. Louis BRESCANCIN :
 - Indique que les travaux suivent leur cours, le personnel du service technique a planté les fleurs.
 - M. Le Maire informe qu'il a fait un mail à Oxyria pour les travaux de reprise du bourg. Une réunion avec les parties concernées doit être organisée.
 - M. Edouard CHAIZE
 - Informe qu'un administré s'est fait attaquer sur un chemin par 2 chiens (non maîtrisés par leur propriétaire).
 - M. le Maire intervient pour informer l'assemblée que Mme Sandra CREUZET-TAITE, Maire du Coteau, s'est fait retirer ses délégations lors du bureau communautaire de ce jour. Seulement 2 votes contre. Le vote concernant le retrait de sa fonction de Vice-Présidente interviendra lors du conseil communautaire du 30 mai 2024.

QUESTIONS DIVERSES

► **PROCHAINE REUNION :**

► **CONSEIL MUNICIPAL :** Jeudi 20 juin 2024

Séance levée à 20 h 30.

<p>Monsieur Dominique BRUYERE Maire</p> 	<p>Monsieur Jean-Paul BARBIER Secrétaire de séance</p> 
---	---

Soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 20 juin 2024.

